



## **Intervention introductive CFDT-Météo au CHS-CT-EP a/s de la DIRAG**

Ci-dessous l'intervention de la CFDT-Météo devant la p-dg lors du Comité H&S et Conditions de Travail de Météo-France le 25 mars 2021.

### **- Conditions de travail en Guyane :**

En raison de la crise Covid, des conditions de travail particulières ont été mises en place au Centre Météo de Guyane à la DIRAG.

Ainsi fin mars 2020, la direction a réduit la voilure présente en poste, faute de ressources humaines. Le travail est passé de P en SP pour la Guyane.

Au mois d'août, en réponse à une collègue du centre, le directeur précisait :

*Nous n'avons cependant pas de garantie de pouvoir recruter 6 agents en Guyane dans la même année, ainsi nous ne pouvons pas écarter d'autres solutions (au moins provisoires) comme l'armement semi-permanent du poste de prévisionniste en Guyane (A noter que, même pour un armement semi-permanent, il serait nécessaire de recruter 3 agents). **Pour l'instant, ce n'est cependant pas le piste privilégiée et nous nous concentrons sur le recrutement.***

(c'est nous, CFDT, qui mettons en gras)

La p-dg a été alertée sur le manque de ressources dans ce centre en septembre par le syndicat Solidaires-Météo. Elle a alors indiqué qu'une instruction débutait pour savoir si on allait maintenir ce centre à ce régime SP et a renvoyé le débat à la concertation locale.

Une discussion a eu lieu en « CTSS » entre représentants des personnels et direction locale les 8 et 16 décembre. Nous n'avons pas de PV de ces CTSS et côté CFDT, nous ne disposons que d'infos au travers des communiqués publiés sur internet ou intranet, puisque la CFDT n'a pas pu siéger. La question de ces conditions de travail n'a semble-t-il pas été étudiée en CHSCT-local.

Des extraits des 2 communiqués que l'on peut consulter :

Celui de la direction locale :

*" Les représentants du personnel ont voté majoritairement contre la proposition d'organisation de l'Administration, sans pour autant pointer spécifiquement des points de désaccord."*

Celui de Solidaires-Météo :

*"La direction remercie le covid-19 et les vacances de postes ces derniers mois qui ont entraîné ce passage d'un poste permanent en semi-permanent."*

Pour quelles raisons croirait-on plus le communiqué de la direction que celui de Solidaires ?

Nous formulons des observations sur ces deux communiqués :

Nous avons (beaucoup de) du mal à croire celui de la direction sur l'assertion « *personne n'a pointé de points de désaccord* » et par ailleurs il est étonnant que la distinction ne soit pas faite entre un vote « majoritairement contre » et « unanimement contre ».

Dans le communiqué de Solidaires, on ne sait pas dire si le mot « *remercie* » est sarcastique, ironique ou s'il s'agit bien d'une certaine reconnaissance envers la crise pour avoir éclairci la problématique (de recrutements) rencontrée dans le centre.

Bref, toujours est-il que l'on (CFDT) a appris au CT du 18 mars que le passage en SP était pérenne. Ce qui pose souci, c'est que pour passer de P à SP, selon nous, on (la direction) a « bourré » le tableau de bord des agents. Selon nous, il y a trop de tâches, et à une cadence trop infernale, notamment en début de service. Au global, on retrouve une grande majorité des tâches du H24 en H12. Ce pic d'activité n'est pas tenable sur la durée. Le début de vacation a été placé à 05h30, ce qui fait se lever vers 4h30. Il faut tout faire pour avoir une prise de poste à un horaire plus raisonnable entre 06h30/07h plutôt qu'à l'aube.

Ici en CHSCT-EP, la CFDT va exiger une instruction pour alléger les cadences des tâches à assurer notamment en début de vacation, et va demander de trouver un moyen de reculer l'heure de la prise de poste. Une prise de poste à 5h30, c'est difficilement acceptable.

Mais au-delà de ça, la situation est tellement critique qu'un préavis de grève a été déposé.

Par ailleurs, pour ouvrir le sujet et le replacer dans des débats à venir, si « c'est ça » le modèle : on supprime des postes, on bourre les tableaux de bord des agents restants, nous craignons le pire.

### **- Diagnostic « Indigo-Ergonomie » à DIRAG/EC-MPF**

Suite à un CHSCT début 2020, un "Diagnostic organisationnel " (incluant les Risques Psycho Sociaux) a été commandé auprès la société « Indigo ergonomie ». Ce diagnostic vise le service ECMPF et uniquement ce service. Les entretiens avec les agents concernés par ce diagnostic ont eu lieu entre septembre 2020 et décembre 2020 et les restitutions ont eu lieu en février 2021 en COPIL. C'est donc tout récent.

Les organisations syndicales ont demandé un entretien particulier avec Indigo, supplémentaire à la commande initial, ce dont a bénéficié la direction, selon nos informations. Le nouveau directeur DRH/D a indiqué dans un mail tout récent qu'il y a effectivement une réunion entre Indigo et la direction mais qu'il s'agissait d'une « *réunion entre le commanditaire et le prestataire* ».

Pour nous, ce serait bien que le commanditaire tienne compte des expressions de besoin de ses équipes, donc considère mieux la demande exprimée par les représentants des personnels. On passe un bon de commande et on n'en parle plus. Pas de quoi en faire un fromage !

Vu le contexte, on se demande par ailleurs si une extension à l'ensemble de diagnostic des RPS à la DIRAG ou au moins à la Guyane ne serait pas pertinente, vu la situation opérationnelle et la situation morale des agents avec le décès soudain d'un de leur collègue récemment.

Un CHSCTSS doit justement être convoqué sous peu pour traiter des RPS en Guyane. Ce pourrait être l'occasion de faire la paix, et de se mettre d'accord sur les suites à donner au travail entamé avec Indigo.